

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

---

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 2359

présenté par

M. François-Michel Lambert

-----

**ARTICLE 53**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les politiques publiques soutiennent la recherche, l'innovation et le développement industriel dans le domaine du stockage d'énergie. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le stockage de l'énergie propre sera l'une des clés du succès de la transition énergétique, pour sécuriser des sites isolés, soutenir les réseaux, pallier l'intermittence des énergies renouvelables ou permettre une mobilité électrique décarbonnée. Le stockage électrique par voie hydrogène ou électrochimique (batteries) constitue deux filières parallèles mais complémentaires qu'il convient de développer et d'améliorer.